Le site : Bois de Morgon Bragousse Forêt de Boscodon

Surplombant le majestueux lac de Serre-Ponçon, ce site Natura 2000 renferme en son sein des trésors de biodiversité, bien à l'abri sous la frondaison de son massif forestier, ou perchés sur les hauts sommets du cirque de Morgon.

La sylviculture, le pastoralisme et le tourisme sont les principales activités humaines sur le site.
L'unique alpage est géré par un groupement pastoral qui, dès la première année d'animation du site, a contractualisé une Mesure Agro-environnementale (MAE), reconduite pour cinq nouvelles années. Elle comprend un ensemble d'engagements en faveur du milieu naturel et des espèces protégées. Les éleveurs s'engagent notamment à lutter contre l'envahissement des végétaux normalement délaissés par la dent du mouton, au moyen de parcs de nuits tournants et d'un gardiennage serré du troupeau.
Un projet de limitation de la colonisation du Mélèze sur les pelouses alpines du cirque de Morgon est en cours de réflexion.

Natura 2000 offre des moyens pour s'investir dans la préservation des milieux naturels :

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Cinq contrats associés à la signature des mesures forestières ont permis la conception et l'implantation de cinq panneaux d'information.

En forêt, ce ne sont pas moins de six contrats Natura 2000 qui ont été réalisés en faveur de la biodiversité forestière. Sur les 1700 ha boisés du site, 450 ha bénéficient d'une conservation de vieux arbres en zone d'exploitation forestière et 6 ha ont fait l'objet d'une aide à la régénération de la hêtraie calcicole hors zone de sylviculture.

Le massif forestier de Morgon-Boscodon est à la fois une forêt de production (bois d'œuvre), de protection (risques d'érosion et de crues). Tout en permettant l'accueil du public, il a également une vocation environnementale essentielle. Ce territoire recèle en effet une diversité biologique exceptionnelle, héritage de la gestion patrimoniale des moines de l'Abbaye de Boscodon, poursuivie par une sylviculture et un équipement touristique adaptés par l'Office National des Forêts et couplé à une gestion pastorale raisonnée.

Deux autres contrats ont permis la création et l'entretien de mares et de cours d'eau forestiers.

NATURA 2000
150 2012
forestière sur des îlots de sénescence (arbres soustraits à la gestion forestière pour 30 ans afin de laisser vieillir naturellement la forêt).

Structure porteuse de l'animation : Mandement de Savines

Structure animatrice : Office National des Forêts
Document d'Objectifs validé le 01 mars 2007
Président du Comité de Pilotage : Jean-Claude DOU – Président du Mandement de Savines

Un patrimoine naturel exceptionnel

Situées au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, les Hautes-Alpes présentent des milieux naturels très variés.
Ces "habitats" permettent aux espèces de la faune et de la flore de réaliser leur cycle de vie.
Fragiles et sensibles, ces milieux sont parfois malmenés.
En revanche leur préservation est souvent liée au maintien d'activités humaines respectueuses.

Dans les Hautes-Alpes :

23 sites
40 % du territoire haut-alpin soit plus de 200 000 hectares
16 sites « Habitats »
7 sites « Oiseaux »
2/3 des communes du département sont concernées

Natura 2000 en France : le dialogue en avant

La France a opté pour une demarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux.
A partir d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire. Le principe de libre engagement constitue la clef de voute de la demarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine commun.
Ainsi, **chacun peut s'investir dans la gestion et la preservation des sites** à travers la signature de contrats ou de chartes Natura 2000.

1752 sites
110 000 km2
12,5 % de la superficie nationale

Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité

Avec pour double objectif de **préserver la diversité biologique** et **de valoriser les territoires**, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe : le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Ce réseau est aujourd'hui constitué :

27 000 sites
18% du territoire terrestre de l'Union Européenne
soit 1 million de km2
Et 247 000 km2 de ses mers et océans

Structure animatrice
Mandement de Savines
Mairie de Puy Saint-Eusèbe - LeVillard
05 200 Puy Saint-Eusèbe

Chargé de mission :
Jean-Eric Berthouze
06 71 28 62 40
jean-eric.berthouze@onf.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude DOU
Conception graphique : Aude Phisel
Textes : Jean-Eric Berthouze, Agnès vivat, MEDDTL
Crédits illustrations et photographiques : MEDDTL, A Hugues, A Vivat, Laurence Zannier, N Maurel (Proserpine), ONF : JC Gattus, JE Berthouze, L Mazoyer, JM Bournat, Jean-Christophe Gattus
Impression : Imprimerie des Alpes
Label Imprim'Vert, encres végétales, papier aux normes environnementales

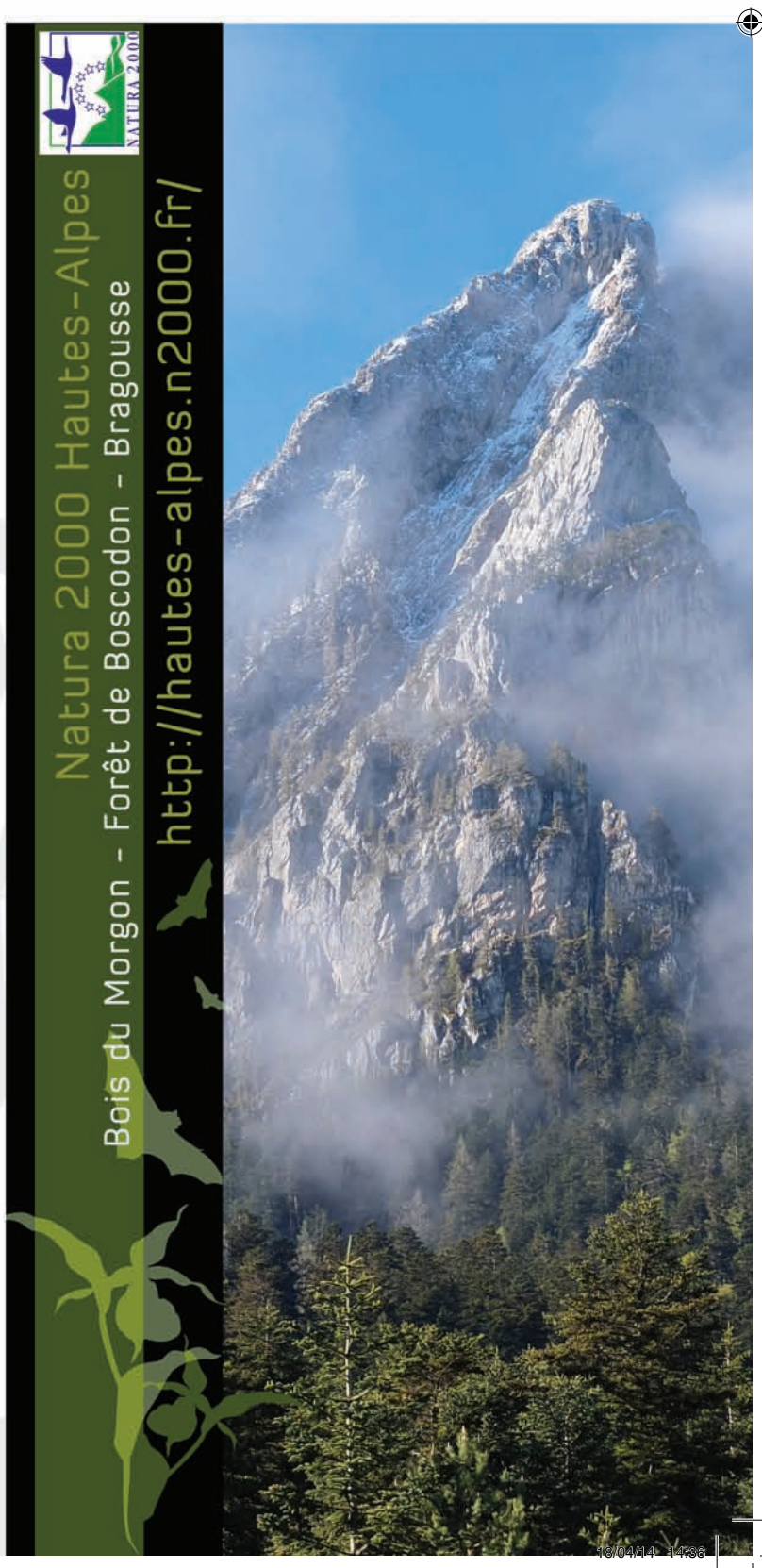

Plaquette-Morgon.indd 1
13/04/11 14:33

Quelques éléments qui font la richesse de ce site :

Le milieu forestier

Il couvre les trois quarts de la surface du site. Son importance écologique est donc fondamentale pour les populations d'espèces d'intérêt communautaire, nombreuses dans ces milieux. Si les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent des surfaces relativement modestes, toutes les forêts du site abritent des espèces de la Directive Habitats, tant végétales (Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, ...) qu'animales (Isabelle de France, Barbastelle, ...).

Les sapinières, souvent en mélange avec le mélèze en partie haute, sont majoritaires. Les mélézins, hêtraies, forêts de ravin à érables, pineraies à crochets et pineraies sylvestres ainsi que les forêts de bords des eaux apportent leurs lots de diversité biologique. Les forêts de ravin à érables et les pineraies à crochets sur gypse ou calcaire sont des milieux rares et prioritaires pour la Directive Habitats.

Le Sabot de Vénus

Orchidée emblématique, la plus grande de France ! Elle affectionne les lisières, les clairières et les boisements clairs des forêts de montagne. La forme de sa fleur évoque un petit chausson, ce qui lui a valu son nom. Sa rareté et son cycle de développement très long (8 ans avant sa première floraison !), lui confèrent un statut de protection stricte au niveau national et européen. Le site abrite une des plus abondantes stations d'Europe.

L'Isabelle de France

Espèce emblématique des papillons de France, c'est l'un des plus grands d'Europe. Endémique des Alpes du Sud, elle a été découverte en France en 1922 dans le département des Hautes-Alpes. L'atmosphère de mystère qui avait accompagné sa découverte, sa rareté et sa beauté –semblable à un vitrail- n'ont fait qu'attiser la convoitise des collectionneurs et engendrer son déclin. C'est pour cela que l'espèce bénéficie d'une protection stricte au niveau national et européen. La plus forte menace qui pèse sur elle est maintenant la pollution lumineuse, cette espèce nocturne attirée par la lumière vient s'épuiser et mourir vers les réverbères plutôt que se reproduire.

Les Chauves-souris

Au moins 14 espèces différentes de chauves-souris fréquentent le site ! La présence de ces mammifères volants aux multiples adaptations, tous protégés en France, atteste de la bonne qualité des milieux et de leur diversité. Les chauves-souris forestières sont bien représentées, en relation avec la prédominance des forêts, mais les espèces de milieux ouverts et semi-ouverts fréquentent également le site. 4 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Petit Murin.

La Buxbaumie verte

Petite mousse forestière qui colonise les bois pourrissants de conifères et plus rarement de feuillus, en situation ombragée et conditions de forte humidité. Espèce très petite, dont seule la fructification est observable, ses feuilles de moins de 1 mm disparaissant lors du développement des capsules fructifères. L'espèce est considérée comme rare, nouvellement protégée au niveau national. Cependant la répartition de l'espèce est encore mal connue : une recherche systématique a récemment permis de trouver des dizaines de stations dans les Alpes et les Vosges.

Les milieux rocheux

Sont inclus sous cette appellation les différents types d'éboulis et de falaises calcaires, tous d'intérêt communautaire, qui abritent une faune et une flore hautement spécialisées. Ces milieux marquent le paysage et sont souvent des barrières écologiques, telles les falaises. Ils délimitent le fameux cirque de Morgon.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

Les pelouses et les landes sont très diversifiées et représentent une ressource importante pour les troupeaux. La richesse spécifique qu'ils abritent leur confère un enjeu fort pour le site. Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) mises en place sur la zone d'estive permettent un équilibre entre l'utilisation pastorale et la préservation du patrimoine naturel, entre l'embroussaillement ou l'enrésinement et le surpâturage ou le surpiétinement.

Les milieux humides et aquatiques

Les zones humides sont très peu présentes sur le site et occupent des surfaces unitaires très réduites. Elles sont générées par les différentes sources qui alimentent des zones humides et/ou des torrents aux noms évocateurs tels que Barnafret, Bragousse et Infernet qui donnent naissance au fameux torrent de Boscodon. Ces derniers sont des milieux très perturbés de part leur caractère torrentiel et ne présentent pas de richesse biologique marquée. L'habitat le plus intéressant et le plus sensible est constitué par les ornières humides, petites mares et flaques forestières susceptibles d'héberger des amphibiens intéressants dont le Sonneur à ventre jaune, potentiellement présent sur le site.

Lors de vos promenades, n'oubliez pas de respecter quelques recommandations :

- En ramenant mes déchets dans mon sac, **j'évite** leur dispersion dans la nature.
- En restant sur les sentiers balisés, **je préserve** du piétinement les **milieux sensibles.**
- En tenant mon chien en laisse, je m'assure qu'**il ne dérange pas** la faune sauvage et les troupeaux.
- En me comportant discrètement, je n'effraie pas la faune et je permets à chacun de **profiter pleinement du silence** de la montagne.
- En photographiant les fleurs plutôt que de les cueillir, je permets aux prochains de **profiter de leur beauté.**
- En laissant les pierres à leur place, **je respecte** la petite faune qui s'y abrite.
- En n'allumant pas de feu, **je respecte le milieu.**

Page 2 Natura Morgon.indd
18/04/14 14:36